Cne
FRC
3530

LE DISTRICT DES CORDELIERS EST FOU.

A PARIS,

MAI, 1790.

M&W 5903

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

LE

DISTRICT

DES CORDELIERS EST FOU.

On dit que le Diſtrict des Cordeliers eſt compoſé d'hommes éclairés & judicieux. Or, il vient d'émaner de cette aggrégation un diſcours, un arrêté & une adreſſe à l'Aſſemblée Nationale, qui tous les trois ſont une pénurie de bonne logique & de bon François; donc, le Diſtrict des Cordeliers eſt devenu *Fou.*

D'abord, dans l'éloquent diſcours, qui commence la Feuille, l'honorable citoyen orateur met en jeu des moyens uſés, des phraſes entortillées avec peine. Dès les premieres lignes, il parle du *Livre Rouge*, & des prétendues déprédations qu'il recele. Or, comme il ne répond pas en même-tems aux éclairciſſemens donnés ſur ce Livre par M. *Necker*, & qu'il n'y a plus que les gens ou de mauvaiſe foi, ou ſoumis aux opinions de quelques fanatiques, qui n'aient le mot du *Livre Rouge*, que le Diſtrict des Cordeliers &

ſon *orateur-citoyen*, refuſent de l'entendre ; le Diſtrict des Cordeliers eſt donc *Fou.*

L'orateur veut enſuite que les miniſtres ſoient ſoumis à la juriſdiction du Diſtrict des Cordeliers (1). Or, comme les miniſtres ne doivent compte de leur geſtion qu'à leur conſtituant, & & que le Diſtrict des Cordeliers laiſſe évaporer par l'impreſſion de pareilles prétentions, le Diſtrict des Cordeliers eſt donc *Fou.*

Comme le doux orateur-citoyen a pour but auſſi d'engager le Diſtrict des Cordeliers à foudroyer le Châtelet, auſſi bien que les miniſtres, il enjambe ſur-le-champ, ſaute par-deſſus le fil de ſon hiſtoire, qu'il avoit pris au principe de la révolution, & le voilà parvenu à l'époque de *l'appareil ſubit des pourſuites judiciaires*, DES *excés*, (voyez comme toute cette phraſe eſt d'un François bien coulant, bien intelligible) QU'ON *prétend avoir eu lieu à Verſailles le 6 Octobre.* Il veut auſſi que le Châtelet informa *contre la journée du cinq*, ſi toutefois on peut informer contre *des journées* ; mais tel eſt le langage du petit Cicéron.

---

(1) Vous devez encore, Meſſieurs, porter vos regards ſur la conduite des Miniſtres, leur déſobéiſſance, &c. *Diſcours du Citoyen.*

Cependant il eſt de toute notoriété publique que le Châtelet n'informe que contre les ſcélérats, qui, dans la journée du 6, ſe ſont jettés, ſans reſpect pour un bon roi, pour ſon épouſe, enfin pour ſa famille, dans les appartemens du château, en dévorant (s'il eſt permis de s'exprimer ainſi) les entrailles des malheureux gardes-du-corps qu'ils aſſaſſinoient. Or, le Diſtrict des Cordeliers ſigne des propoſitions démenties auſſi publiquement; donc le Diſtrict des Cordeliers eſt *Fou*.

L'orateur pacifique prétend que *tous les citoyens qui ont* ÉTÉ (je copie le ſtyle de l'honorable Membre) *au Palais-Royal*, *inſpirer leur patriotiſme au peuple*, *ceux qui ont* ÉTÉ *à l'Abbaye délivrer les Gardes-Françoiſes*, ET QUI ONT ATTACHÉ LE RÉGIMENT A LA CHOSE PUBLIQUE, (expreſſions exquiſes & délicatement choiſies) *ceux qui ont pris la Baſtille*; *enfin que tous ceux qui ont couru à Verſailles*, ont égorgé les gardes-du-corps; quand on ſçait qu'une poignée de bandits eſt coupable ſeule de cet atroce forfait. LE Diſtrict des Cordeliers publie de ſemblables puérilités, donc il eſt *Fou*.

L'orateur modéré veut, par l'exemple des Etats-Généraux du Roi *Jean*, effrayer nos Repréſentans & faire courir le peuple ſur le Châtelet, afin de

prévenir, par sa destruction & son embrâsement, les procès qu'il pourroit instruire contre *certains membres de l'Assemblée Nationale* ; mais il nous suppose une ignorance aussi complette que celle qui couvroient nos pères du regne du Roi Jean, & un pareil fanatisme. Le District des Cordeliers s'entache du même défaut de pénétration, puisqu'il l'avoue publiquement ; donc il est devenu *Fou.*

Certes, *Messieurs*, continue le citoyen qui pérore le District des Cordeliers, *si par impossible quelques ambitieux ont voulu se servir de la journée du 6 Octobre, c'est à un tribunal vraiment constitutionnel, &c.* . . . . S'en servir, pour quelle fin ? On ne le voit pas : l'orateur s'est entendu tout seul : le District n'a pu comprendre cette phrase ; or il l'a fait imprimer, donc il est *Fou.*

Le discoureur veut qu'il n'y ait pas un seul jugement du Châtelet qui soit juste & conforme aux loix de la plus austère équité. Il regrette alors que le peuple n'ait pas assommé, au-lieu de les soumettre au tribunal indiqué par nos Représentans, les *Bezenval*, les *Augeard*, la *demoiselle Bessy*, qui a réclamé, & qui s'est montrée encore chargée de fers ; les *Lambesc* & autres, qui n'ont

pu être condamnés par la loi ſage qui veut, pour aſſurer le repos des hommes, que la moindre peine ne ſoit prononcée que ſur des preuves plus claires que le jour. Cet étrange docteur *ès loix* veut que nos Repréſentans, moins éclairés que lui, n'aient pas reconnu la prétendue prévarication du Châtelet, ou qu'ils y aient tous donné les mains, puiſqu'aucun d'eux, même les plus zélés, n'ont réclamé & accuſé le Châtelet de la plus coupable partialité. Or, ſe croire plus ſage, plus illuminé que notre Aſſemblée, c'eſt le comble de la déraiſon. L'orateur s'eſt cru tel; le Diſtrict des Cordeliers ſe proclame tel par la plus grande publicité, donc il eſt *Fou.*

Et la cauſe de M. le Préſident Danton, Préſident du Diſtrict des Cordeliers, qui vouloit, pour un écrivaſſier, ſouffler le feu de la guerre civile dans Paris, & de là dans tout le Royaume. Cette cauſe vient là fort-à-propos, pour intéreſſer le public & louanger l'innocent, le patriote perſécuté par des *Ariſtocrates*. Ah ! M. Danton, vous deviez au moins faire rayer cet article du manuſcrit, vous ne l'avez pas fait, ni votre Diſtrict, donc vous & le Diſtrict des Cordeliers êtes des *Fous.*

Pour finir ſon diſcours profond & fleuri, notre moderne orateur, un peu neuf à la vérité, dit : *On voit & j'annonce que je veux venir à demander qu'on* (oh ! le délicieux langage !) *ôte au Châtelet la connoiſſance des crimes de léze-nation.* Du moins ſi on ne le voyoit pas, il l'annonce, ainſi que la propoſition d'inſtituer *une haute cour nationale* pour juger ces crimes. Il s'embarraſſa fort peu que l'Aſſemblée ſoit encore éloignée de cet objet, que les prévenus de crime languiſſent dans les fers par ce long retard ; que l'innocent ſouffre mille maux plus cruels que la mort, dans le ſilence horrible, l'humidité meurtrière de ſon cachot, agité par mille craintes ſur le ſort qui l'attend, pourvu qu'un grandiſſime Juré & le Comité d'inquiſition inſtruiſe & trouble le repos des familles. L'orateur humain & politique prétend même qu'à l'exemple des Anglois, on peut laiſſer ſix mois des *hommes*, dans les priſons, ſans les juger ; en vérité ignorant orateur ; car enfin la patience échappe, connoît bien peu les loix des Anglois, & ce grand principe, que la priſon eſt un véritable ſupplice ! L'orateur finit par une abſurdité, le Diſtrict des Cordeliers la ſigne, donc ils ſont tous les deux *Fous*.

Le Pédagogue penſe que le Diſtrict doit jetter l'alarme

l'allarme dans le peuple, ſi facile à ſurprendre. Le Diſtrict le croit de même ; donc le District des Cordeliers est *Fou.*

Il penſe auſſi qu'il faut ſoulever les cinquante-neuf autres Districts, qui ne ſont pas *Fous*, contre le Châtelet, pour demander la deſtruction de ce Tribunal à l'Aſſemblée nationale, & arrêter à ce moyen la procédure commencée contre les aſſaſſins qui ont porté leur fureur juſque dans les appartemens du roi & de la reine, dans la journée du 6 octobre. Le Diſtrict des Cordeliers publie & répand avec profuſion parmi le peuple, cet arrêté inſenſé, c'est donc pour l'exciter à une incurſion ſanglante ſur le Châtelet ; car voilà comme le peuple ſe venge aujourd'hui. C'est donc la guerre civile que ſouffle cet arrêté incendiaire, le District des Cordeliers est donc au moins *Fou & archi-Fou.*

D'ailleurs il veut montrer à nos Repréſentans la route qu'ils doivent tenir, leur indiquer les loix qu'ils veulent établir ; à nos repréſentans, qui n'ont beſoin d'aucuns avis étrangers. Le Diſtrict des Cordeliers eſt donc *Fou.*

Dans l'arrêté de ce Diſtrict, pris conformément

à l'oraison ci-dessus, il est dit, art. 3 : *que l'Assemblée Nationale sera de nouveau suppliée de presser l'organisation du pouvoir judiciaire, en admettant les Jurés au criminel & au civil.* Mais District vous êtes *Fou*; vous décidez ce qu'après tant de débats douze cents législateurs n'ont pas cru devoir encore statuer. Oh ! le District des Cordeliers est vraiment *Fou*.

Signés DANTON, Président.
PARÉ, Vice-Président.
FABRE-D'EGLANTINE, Poëte comique.
PIERRE J. DUPLAIN. Secrétaire.
LAFORGUE.
LAWALE-L'ECUYER.

Voilà les six principaux membres qui ont signé leur folie, & celle du District des Cordeliers. D'après ces signatures, on ne peut donc nier que le District des Cordeliers ne soit *Fou, tres-Fou* & *archi-Fou*.

Mais nous ne sommes pas au bout de ses folies; lecteur sensé, jettez les yeux sur son Adresse à nos Représentans, les signes les plus évidens de déraison, y sont imprimés à chaque page.

D'abord le Diſtrict envoie cette adreſſe à notre aſſemblée avec une confiance égale à ſon reſpect. Or, comme il a dit que rien n'étoit plus ſincère & plus parfait que ſon reſpect pour elle; donc ſa confiance eſt la plus grande, la plus sûre & la plus complette qu'homme puiſſe avoir en ſes penſées & en ſes œuvres.

Le Diſtrict prétend qu'un criminel de lèze-Nation eſt celui qui méconnoît les droits impreſcriptibles de la nation, quand il arrive, dans la plus grande partie des délits, que le coupable offenſe, mais qu'il ne peut ſe diſſimuler les droits évidens qu'il attaque, parce qu'il eſpère en tirer un avantage, & que ſon crime reſtera caché. Le Diſtrict prétend auſſi que l'on peut devenir coupable de lèze-Nation, par la penſée & la volonté, & être puni comme tel; tandis qu'il n'appartient qu'au grand ſcrutateur des penſées d'interpréter les volontés; tandis que le plus dur deſpotiſme ne peut faire davantage que de punir les idées qu'il ſoupçonne à un homme; car il ne peut jamais en être certain. D'après cela il eſt évident que le Diſtrict des Cordeliers eſt *Fou*.

Après avoir défini auſſi exactement le crime de lèze-Nation, le Diſtrict demande quels peuvent

être les criminels de lèze-Nation ? Il sembloit que cette question devenoit superflue, par la première définition ; mais non, le District ne veut trouver des coupables de ce crime que dans ceux qui veulent maintenir l'ancien despotisme & l'aristocratie (comme si ces deux sortes de Gouvernemens pouvoient exister ensemble. Il faut opter. Où il n'y a qu'un homme qui asservit sous son joug le peuple, où ce sont plusieurs individus qui le pressurent, mais les deux cas ne se trouvent jamais ensemble.) Le District des Cordeliers est donc *Fou.*

Les criminels de lèze-Nation, selon lui, sont tous des Aristocrates. Il me semble entendre la marchande de marée & le fort de la halle, gratifier de cette épithète à la mode, les passans, & celui qui casse la pipe au porte-faix ; certes, il n'y a qu'un Aristocrate qui puisse se rendre coupable d'un pareil délit. Si ce ne sont pas des Aristocrates, le District affirme que *ce sont ceux qui forment chacun en soi un chaînon de la longue & tortueuse chaîne du despotisme.* Un despote a des agens, mais il n'en a pas assez, & il n'est pas de son intérêt d'en avoir assez pour former une longue & tortueuse chaîne, parce qu'alors son pouvoir seroit trop divisé. Le District des Cordeliers n'est pas politique, mais il est *Fou*.

Les criminels de lèze-nation, ſont encore, ſelon lui, *des gens endettés*, *eſclaves nés de quiconque veut les payer*; ou ce ſont ceux qui ſe laissent ſéduire par *les hommes de l'une & l'autre eſpece qu'il vient de nommer*; passez cet eſpèce de petit arrondissement, il n'y a plus de criminels de lèze-Nation, pas même ceux qui, par des écrits incendiaires, cherchent à tromper le peuple, & tendent à armer les citoyens contre les citoyens, & cela parce qu'ils s'imaginent que le bien public l'exige, parce que ce ſont des fanatiques qu'un zèle outré égare, & qui peut ſemer les plus grands déſordres, & faire répandre beaucoup de ſang. Ce zèle eſt une démence bien funeſte à une nation, le Diſtrict des Cordeliers l'a oublié, comme d'autres eſpèces de crime de lèze-Nation; donc le Diſtrict des Cordeliers eſt *Fou.*

Le Diſtrict des Cordeliers dit que ce genre de crime *eſt nouveau*, *& qu'il faut des ames neuves, en qui le ſaint amour de la liberté ne ſoit pas équivoque pour déteſter en pleine conſcience ce crime.* Qu'entend donc le Diſtrict par ame neuve? Où en exiſte-t-il? A quel époque de l'âge la trouve-t-on dans un homme? Si ce mot, que le Diſtrict n'a sûrement pas approfondi, veut dire une ame qui n'a encore reçue aucune impreſſion, ni éprouvé

de ſenſations, il n'y a qu'un tribunal d'enfans à la *mammelle*, qui puisse punir ce crime, & nous autres citoyens, dont les ames ont déjà tant nourri d'idées, adopté de penſées, le ſaint amour de la liberté eſt équivoque en nous, & nous ne ſommes pas faits pour *déteſter* & punir, *en pleine conſcience*, le crime de lèze-Nation. Le Diſtrict des Cordeliers lui-même, compoſé de grands garçons, s'eſt jugé indigne de ce *ſaint amour*, toute la génération actuelle n'en eſt pas ſuſceptible, il n'y a que les *ames neuves*; en vérité le Diſtrict des Cordeliers eſt *Fou*.

Mais bientôt ce ne ſont plus des ames neuves; il ſuffit de déteſter ce crime de toute ſon ame, pour être assez ardent à le juger; bientôt après, ce n'eſt plus cela, il ſuffit de n'être pas *d'une aggrégation d'homme qui a été créée, animée, ſoutenue, inſtruite & aggrégée, ſous tous les rapports, par l'ancien régime.* (Une aggrégation aggrégée!) Enſorte qu'il n'y a pas un ſeul corps actuellement en état de juger le crime de lèze-Nation, & que l'Assemblée Nationale n'a pas réfléchi à de ſi profonds motifs, pour compoſer ſur-le-champ *d'ames neuves, d'ennemis de ce crime, qu'ils déteſtent de toute leur ame*, & d'hommes non encore *aggrégés dans aucune aggrégation*, un tribunal nouveau

pour juger les crimes de lèze-Nation; nos repréſentans ſont des étourdis, ou le Diſtrict des Cordeliers eſt un *Fou.*

Voilà le premier objet terminé, & vous allez voir le ſecond, de la même taille.

Dans ce ſecond objet, le Diſtrict des Cordeliers veut abſolument que l'on attaque la vertu, ou que la révolution ſoit une révolte, ſi le Châtelet, d'après les dénonciations du procureur-ſyndic de la commune, & les preuves adminiſtrées par le comité des recherches de la ville, continue à informer contre les criminels de lèze-Majeſté royale, & les aſſaſſins des gardes du Roi. Car ce n'eſt que contre ces bandits, que le tribunal procède, comme le comité des recherches l'a déclaré par affiches, afin que les bons citoyens ne s'y méprennent, & que les vrais patriotes ſoient tranquilles, malgré les inſinuations dangereuſes du Diſtrict des Cordeliers. Punir le crime, ſelon ce Diſtrict, c'eſt attaquer la vertu. Oh! pour le coup, le Diſtrict des Cordeliers eſt *Fou*, puiſqu'on ne l'accuſe pas d'impéritie.

Avant la fameuſe ſéance royale, *la démarcation entre le juſte & l'injuſte, n'étoit pas encore*

connue, en sorte que tous les commettans du Royaume, ont rédigé leurs cahiers dans cette ignorance, qu'ils ne connoissoient pas les vices de leur gouvernement, vices qui cependant ont nécessité l'Assemblée de la Nation. En vérité, District des Cordeliers, vous êtes *Fou.*

Vous dites que l'on *poursuit* EN DÉTAIL, aujourd'hui, *les instrumens de la révolution.* (En détail, en effet; on ne doit pas poursuivre ni juger des hommes en gros, mais bien en détail). A entendre le District des Cordeliers, le Châtelet fait le procès de 200 mille hommes. Ah! District vous êtes *Fou.*

L'aggrégation des Cordeliers continue en affirmant, que *les ames viles & pleines du sentiment de liberté, pour un propos, des minuties, de simples démarches, de simples inductions, des paroles; pour un mal léger, arrivé dans la confusion des choses, lors de la révolution, qui peut se rapporter à des phrases ou à des démarches insignifiantes en elles-mêmes, & trés-antérieures à ce mal, pour vouloir profiter des décrets de l'Assemblée Nationale; pour des discussions faites dans les assemblées primaires*, on est poursuivi, que l'on va être arrêté en vertu d'un décret de prise-de-corps,

&

& puni du dernier ſupplice. En vérité le Diſtrict en dit trop, & qui dit trop ne dit rien ; car, d'après ſes assertions, non-ſeulement un million d'ames à Paris, puiſqu'il ne parlent que d'ames neuves & viriles, (épithetes contradictoires) mais encore vingt-quatre autres millions dans toute la France ſeront décrétées dans peu, & toutes jettées dans les cachots du Châtelet ; on ſait qu'il ne faut pas grande place pour contenir des millions d'ames. En vérité, Diſtrict des Cordeliers, vous êtes *Fou.*

Eh bien ! ce pauvre Diſtrict dit *qu'il pleure de courage* ſur les malheurs qu'il vient de dénoncer ; qu'il y a bien des réflexions à faire ſur cette guerre d'un nouveau genre. L'inſtruction d'un tribunal contre des assassins, eſt une guerre, ſelon le Diſtrict des Cordeliers. En vérité il eſt *Fou.* Car s'il n'étoit pas *Fou*, il voudroit donc ſouſtraire au ſupplice les ſcélérats qui vouloient ſe baigner dans le ſang de la Reine, & qui ont égorgé les gardes du Roi.

Cependant le Diſtrict des Cordeliers, tout-à-la-fois, obſerve, frémit, & demande :

L'érection d'un nouveau tribunal pour la connoiſſance des crimes de lèze-nation, l'accélération

du nouvel ordre judiciaire, des défenſes de continuer la procédure contre des meurtriers ; l'évocation à l'Aſſemblée Nationale des procès commencés au Châtelet, & la priſe à partie des Officiers du miniſtere public, qui rechercherent les ciroyens, pour leurs opinions aux aſſemblées légales.

Et il finit par être avec reſpect, &c.

Mais il ne voit pas qu'il manque de ce reſpect qu'il affecte ; tout ce qu'il demande, nos repréſentans en ont examiné la néceſſité, ont remis à s'en occuper, par la raiſon que des opérations plus inſtantes l'exigeoient, & que le Châtelet, par proviſion, procede avec intégrité contre les individus qui lui ſont dénoncés, & que l'Aſſemblée Nationale n'a jamais reconnu de vices, ni d'erreurs dans ſes jugemens ; il manque de reſpect en diſant à l'Assemblée de ſe hâter quand elle travaille opiniâtrément & ſans repos à notre légiſlation ; mais s'il manque de reſpect, ce n'eſt pas volontairement, puiſqu'il atteſte ce reſpect à l'Assemblée ; mais c'eſt qu'il eſt *Fou.*

Quant à ſon dernier chef de demande, à qui prétend-il faire donner le droit de prendre à partie

les miniſtres ; eſt-ce à lui ? car ſous le mot *ou* ; il n'y a perſonne de déſigné ſpécialement ; s'il eût demandé que le nouveau tribunal puiſſe prendre à partie les miniſtres, on ne feroit plus de queſtions, on n'éleveroit plus de doute ; mais comment exiger du raiſonnement de 600 têtes plus ou moins déſorganiſées ? Nous l'avons dit & nous le répétons, le Diſtrict des Cordeliers eſt *Fou* ; car ſon envie n'a jamais été de ſouffler la diſcorde par ſon arrêté, d'armer un million de mains, & de faire naître les déſaſtres de la guerre civile.

Pour la derniere fois le Diſtrict des Cordeliers eſt *Fou*.

F I N.